
INSTANCE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Compte-rendu de la réunion tenue au siège de la Ligue d'Ile de France
en date du **05 novembre 2015 à 19h30**

Objet : Recours de la Commission Sportive Régionale à l'encontre de Mr DEROUICHE Abdellah du club de SAINT-DENIS US (93) pour carton rouge Juge-Arbitre reçu lors du tournoi régional de SUCY EN BRIE (94) le 20 septembre 2015.

Présents :	Mr Pierre FREYCENET	Président de l'IRD
	Mr Charles-Henry BOICHEROT	Instructeur du dossier
	Mme Didier DOUIN	Membre de l'IRD
	Mme Nicole MARIE	Membre de l'IRD
	Mr Jean-Claude BENECHIE	Membre de l'IRD
	Mr Odile DURIEZ	Juge-Arbitre
	Mr Abdellah DEROUICHE	Joueur de SAINT-DENIS US
	Mme Sylvie SELLIEZ	Représente l'US Saint-Denis
	Mr Jacques BERNADAT	Secrétariat Ligue
Excusé :	Mr Alain DESCAVES	Membre de l'IRD

Rappel des faits :

Mr Abdellah DEROUICHE, lors du tournoi régional de SUCY EN BRIE (94) le 20 septembre 2015 en 1/4 de finale du tableau A 5/9, après avoir cassé volontairement sa raquette a eu un comportement totalement déplacé envers la Juge-Arbitre, avec des propos d'une grande vulgarité. La Juge-Arbitre lui a alors infligé un carton rouge. Continuant ses propos, ainsi qu'envers d'autres personnes, il a été exclu de la compétition.

Déroulement de la séance :

- Après avoir entendu la présentation du dossier par Mr Charles-Henry BOICHEROT, instructeur du dossier
- Vu et lu l'ensemble des pièces du dossier,

Le Président ouvre la séance, puis il est lu les différents témoignages.

Il est ensuite entendu la Juge-Arbitre Mme Odile DURIEZ qui confirme son rapport et la gravité des insultes reçues.

Il est ensuite entendu Mr Abdellah DEROUICHE, mineur, accompagné de son Père et de Mme Sylvie SELLIEZ. Il confirme les faits et les insultes, reconnaît la gravité et informe qu'il travaille avec son club pour modifier son comportement. Ce qui est confirmé par les accompagnants. Ceux-ci signalent aussi que le joueur n'est pas capable actuellement de se gérer quand il est seul en compétition individuelle, alors qu'il est « encadré » dans le par équipes.


Décision :

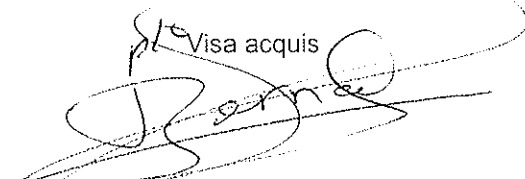
Après délibéré, et en toute indépendance, l'Instance Régionale de Discipline considérant que :

- Mr Abdellah DEROUICHE s'est présenté à la convocation de l'Instance Régionale de Discipline,
- Mr Abdellah DEROUICHE a des antécédents connus,
- Mr Abdellah DEROUICHE a présenté ses excuses à la Juge-Arbitre,
- Mr Abdellah DEROUICHE a été suspendu au 1^{er} tour de Critérium fédéral,

par ces motifs, décide :

- Article 1 :
- d'infliger à Mr Abdellah DEROUICHE, une suspension ferme sur toutes les compétitions individuelles jusqu'au 30 juin 2016 inclus.
- d'infliger à Mr Abdellah DEROUICHE, une suspension avec sursis sur toutes les compétitions par équipes, jusqu'au 30 juin 2016 inclus.
- d'infliger à Mr Abdellah DEROUICHE, une journée d'intérêt général, à savoir d'arbitrer le samedi du Bernard Jeu départemental de la Seine Saint-Denis.
- Article 2 : conformément au Titre IV - article 61 du règlement intérieur de la ligue Ile de France, cette décision sera publiée au bulletin de la ligue, de Seine Saint Denis et fera l'objet d'une inscription sur le site de la ligue, dans la rubrique IRD.

Visa acquis
p/c 
Monsieur Charles-Henry BOICHEROT
Secrétaire de
L'Instance Régionale de Discipline

Visa acquis 
Monsieur Pierre FREYCENET
Président de
L'Instance Régionale de Discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance Supérieure de Discipline de la Fédération Française de Tennis de Table dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires.

Copie :

Fédération Française de Tennis de Table
Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine Saint-Denis
Président du club de SAINT-DENIS US (93)
Membres de l'Instance Régionale de Discipline de l'Ile de France
Bernard MAHE – Sylvie THIVET – J.C. CORNILLON